



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5174

Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 1 - Opération n° 09022002 - 1, square Edouard Mouricand Lyon 9e - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au stade des études d'avant-projet définitif (APD)

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

J1296	Maîtrise d'œuvre	L'ATELIER	103 000	0	27 154,75	130 154,75	26,36%
-------	------------------	-----------	---------	---	-----------	------------	--------

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu les délibérations n° 2018/4111 du 24 septembre 2018 et n° 2019/5035 du 23 septembre 2019 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, en page 2, lire :

- lire :

Marché	Lot	Mandataire	Montant Initial du Marché €HT	Avenant antérieur €HT	Présent avenant €HT	Nouveau Montant €HT	%
J1296	Maîtrise d'œuvre	L'ATELIER	103 000	0	27 154,75	130 154,75	26,36%

- au lieu de :

Marché	Lot	Mandataire	Montant Initial du Marché €HT	Avenant antérieur €HT	Présent avenant €HT	Nouveau Montant €HT	%
J1296	Maîtrise d'œuvre	L'ATELIER	103 000	0	27 154,75	130 154,75	20,89%

DELIBERE

- 1- La modification du marché de maîtrise d'œuvre n° J1296 ayant pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au stade des études d'avant-projet définitif (APD), est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY